

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2026

---

CONDAMNER LA DÉRIVE ILLIBÉRALE ET AUTORITAIRE DU GOUVERNEMENT  
GÉORGIEN ET RÉAFFIRMER NOTRE SOUTIEN AU DESTIN EUROPÉEN DE LA GÉORGIE  
- (N° 2251)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 3

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Chenu, M. Guinot, M. Bigot, M. Bovet, M. Buisson, M. de Fleurian, Mme Robert-Dehault,  
M. Rambaud, M. Meizonnet, M. Pfeffer, M. Dragon, Mme Hamelet et Mme Ménaché

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 19. Invite le Gouvernement de la République française à s'opposer à toute nouvelle adhésion à l'Union européenne. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à tirer les conséquences logiques du constat dressé par la proposition de résolution. La situation géorgienne illustre les risques inhérents à une politique d'élargissement précipitée, conduite sans garanties suffisantes quant à la consolidation préalable des institutions démocratiques dans les pays concernés. Dans ce contexte, il apparaît indispensable que la France adopte une position claire en s'opposant à toute nouvelle adhésion à l'Union européenne afin de préserver la cohésion de l'Union.